

2 Restreindre le port de la tenue des civilistes?

3 Des délicates affectations à l'organe d'exécution

4 Au service de la lutte contre le gaspillage

6 Confusion quant aux effectifs de l'armée

Le Conseil fédéral ne veut pas de barrières supplémentaires

Pour le Conseil fédéral, c'est clair: il n'y a besoin d'aucune barrière supplémentaire à l'admission au service civil, parce que celui-ci ne compromet pas les contingents de l'armée et ne remet pas en question le service militaire obligatoire. Il est temps que le Parlement adopte également cette position et démonte les manoeuvres de coulisse contre le service civil.



Un sur deux est inapte, un sur vingt fait un service civil. Photo: VBS/DDPS

Avec l'abolition de l'examen de conscience, la «preuve par l'acte» pour l'admission au service civil a été introduite en Suisse le 1er avril 2009. Grâce à la motion couronnée de succès d'Heiner Studer, actuel président de CIVIVA, la disposition rendant le service civil 1.5 fois plus long que le service militaire a remplacé depuis cinq ans la preuve que le candidat devait apporter d'un conflit de conscience avec l'armée. Suite à une forte augmentation des candidats au service civil

directement après l'introduction de la preuve par l'acte, le Parlement craignait que l'armée soit compromise en raison d'un manque d'effectif et a exigé du Conseil fédéral des rapports sur l'évolution des admissions. Après 2010 et 2012, le troisième rapport «Service civil: les effets du régime de la preuve par l'acte» est paru fin juin de cette année.

Le rapport du Conseil fédéral affirme que le nombre d'admissions en service civil en 2012 (5239) et en 2013 (5423) a certes légè-

rement augmenté par rapport à 2011, mais se situe bien en dessous des chiffres des deux années qui ont suivi l'abolition de l'examen de conscience, alors que près de 7000 candidats avaient été admis annuellement en service civil. Les mesures prises par la nouvelle ordonnance sur le service civil de 2010 afin de le rendre moins attractif agissent toujours. L'intégration de recrues et de soldats au sein du service civil ne met pas en danger les réserves de l'armée, ce d'autant que les effectifs de celle-ci doivent encore être diminués à l'avenir (cf. également la contribution de la Conseillère nationale Evi Allemann à la page 6).

Contribution à l'équité

De façon étonnamment pragmatique, le rapport compare les effectifs de civilistes, soldats et d'inaptes sans œillères. Aujourd'hui, seulement un jeune Suisse sur deux conclut une école de recrues. Au sein de l'autre moitié, environ 10% effectue un service civil. Les réformés pour raisons de santé forment l'effectif restant qui n'offre aucune prestation de service personnel, hormis quelques jours dans la protection civile.

Les civilistes sont disposés à apporter un service à la communauté dont la durée est même distinctement plus longue que le service militaire. Cette différence est encore accentuée par le haut quota d'accomplissement de leurs obligations par les civilistes. Alors que les soldats ont effectué en moyen-

Editorial

Les civilistes affichent la couleur



Lukas Kuster,
membre du Comité

«Si l'habit ne fait pas le moine... il fait le civiliste !» – C'est ainsi que s'intitulait un communiqué de presse de la Confédération en avril 2009 annonçant l'introduction d'un unifor-

me officiel pour les objecteurs de conscience. Service civil et uniforme? Ce qui pour certains peut paraître une contradiction a une bonne raison. Car comme pour les soldats qui remplissent quotidiennement les trains de ce pays de leurs tenues de camouflage vertes, de leurs bérets militaires et de leurs fusils d'assaut, il s'agit également à l'uniforme du civiliste de marquer sa présence et de rendre «visibles tant les personnes en service civil que leur engagement au service de la communauté», comme le dit le communiqué de presse mentionné ci-dessus.

Aujourd'hui, on trouve en maints endroits des civilistes «en unifor-

me»: dans la rue, dans les bars, dans les festivals, mais également lors d'actions politiques. Pour le public, le civiliste devient reconnaissable, en tant que pilier solide de notre société.

Le pull du civiliste et activiste suisse de Greenpeace Marco Weber, qui fut emprisonné l'année passée en Russie, est devenu le pull le plus célèbre du service civil. Des semaines durant, on vit dans la presse des photos de Marco Weber, toujours vêtu de son pull du service civil. Cette présence médiatique fréquente finit par pousser la Confédération à se demander si le port de la tenue vestimentaire des civilistes ne devait pas être restreinte lors du temps libre.

Mais la présence de la tenue vestimentaire des civilistes lors de telles actions ne reflète-t-elle pas ce qui a poussé la plupart d'entre nous vers le service civil? Nous sommes civilistes car nous voulons un engagement auprès de la communauté qui ait du sens. En service comme durant le temps libre. Et pour cela nous n'hésitons pas à aborder un signe visible.

Devenez membre!

CIVIVA réclame le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est un enjeu qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève,
Mail: secretariat@civiva.ch
Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Contact

Genève: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève; Tél. 076 615 77 73; www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: Soirées de conseils et soutien de CIVIVA, Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich, régulièrement les mercredis à 19h, dates et détails sous www.civiva.ch/2/conseil

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consulats chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Septembre 2014; 17ème édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.-
Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Samuel Steiner, Jérémie Juvet, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger, Alois Vontobel

Contributions: Fabio Tomasini, Lukas Kuster

Traduction: Louis Honegger, Gérard Duc, François Mercier

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Des délicates affectations à l'organe d'exécution

Après le scandale de fraude du fond d'allocations pour perte de gain (APG) au DDPS, les yeux se tournent vers le service civil. Le nombre de civilistes qui travaillent à l'organe d'exécution est critiqué.

En automne 2010, un cas de fraude avait été découvert au DDPS du Conseiller fédéral Ueli Maurer. Pendant des années, des fonctionnaires du DDPS et des soldats de milice avaient prélevé à tort de l'argent du Fond d'Allocations pour Perte de Gain (APG). L'enquête qui a suivi avait révélé que le DDPS n'avait pas comptabilisé correctement 25 000 jours de service, ceci de 2007 à 2011. Selon le rapport d'enquête, le DDPS avait couvert son manque de personnel en employant des soldats et officiers qui effectuaient leurs jours de service usuels.

Ces jours de services n'avaient pas été payés avec le budget du DDPS, mais bien grâce aux APG. Finalement, le DDPS avait dû payer huit millions de francs à l'office fédéral des assurances sociales (OFAS) avant de déclarer cette fâcheuse affaire close. Le scandale de fraude a néanmoins des répercussions sur le service civil.

Reproche d'utilisation détournée

En tant qu'établissement d'affectation, l'organe d'exécution du service civil utilise lui-même jusqu'à 30 civilistes. Des civilistes accomplissent leur affectation à l'organe central, dans les six centres régionaux ou encore au centre de formation de Schwarzenburg. Au contraire du DDPS, les affectations à l'organe d'exécution sont légales puisque la loi sur le service civil les autorise explicitement. Les civilistes représentent néanmoins un cinquième des 130 collaborateurs repartis sur les huit lieux de travail. Ceci a attiré l'attention de l'OFAS. Celui-ci

aurait averti l'organe d'exécution que les affectations de civilistes ne doivent pas détourner l'argent des APG, a expliqué l'OFAS suite à notre sollicitation. Les affectations de civilistes ne doivent pas servir à couvrir à long terme et de manière répandue des besoins en personnel, qui ne pourraient pas ou plus être financés par le budget ordinaire.

Précédemment, les affectations de civilistes avaient déjà retenu l'attention de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national. Des soupçons d'affectations de civilistes non conformes à la loi sur le service civil avaient été examinés. Un rapport du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) devait faire la lumière là-dessus. Ainsi, dans le «troisième rapport sur les effets du régime de la preuve par l'acte» approuvé par le Conseil fédéral le 25 juin 2014, le DEFR parvient à la conclusion que: «Les règles relatives à l'exécution du service civil sont très nombreuses».

Mais seulement onze pour cent des inspections ont engendré des réclamations. Dans la plupart des cas, il s'agissaient uniquement de légères insuffisances. L'organe d'exécution est toutefois chargé lui-même des contrôles. Il ne voit pas là un motif pour changer cette pratique.

Un plafond volontaire

En outre, le ZIVI affirme que l'affectation de civilistes rentre dans le cadre légal. Aucun détournement d'APG n'a été découvert. À propos de l'affectation à grande échelle des civilistes dans les centres, le porte-parole de

l'organe d'exécution Heinz Schenk déclare: «La limitation du nombre de civilistes par établissement n'est pas valable quand l'organe d'exécution est lui-même un établissement d'affectation». La révision en cours de l'ordonnance sur le service civil déterminera si un chiffre-plafond ne devrait pas être introduit pour l'organe d'exécution lui-même. «Nous en avons introduit un en 2013 – sans même que nous y soyons contraints – soit une limite de 26 civilistes», selon Heinz Schenk.

Selon ses propres indications, l'organe d'exécution a intensifié les inspections afin d'empêcher les abus. Au cours des dernières années, le nombre d'inspections a été doublé. En 2012, on comptait 605 inspections. Ce chiffre est monté à 1049 en 2013. Lors des deux dernières années, l'organe d'exécution a découvert un cas d'abus d'APG par an. Dans le cas le plus récent, un civiliste n'accomplissait pas seulement son service, mais était également employé en tant que chargé de projet. Il recevait ainsi deux fois plus: son salaire et les APG. L'organe d'exécution a porté plainte contre le civiliste et son établissement d'affectation. En outre, il a annulé les jours de service accomplis.

Afin de prévenir les abus, le Conseil fédéral a annoncé l'année passée un renforcement des contrôles. Selon l'OFAS, des mesures diverses sont en train d'être mises en œuvre. Par exemple, il faudra faciliter le regroupement de registres de données, autant à l'armée qu'au service civil.

Fabian Baumgartner

Le rapport sur les effets de la preuve par l'acte

Suite de la page 1

ne seulement 80% de leurs jours de service au moment de leur licenciement, cette valeur grimpe à 98% chez les civilistes. Les soldats sont majoritairement licenciés en raison de leur âge, les civilistes car ils ont rempli leurs obligations.

Pas d'autres mesures prévues

Le rapport du Conseil fédéral recommande «de ne prendre aucune mesure supplémen-

taire afin de diminuer les admissions en service civil ou son attractivité». D'autre part, aucun rapport ultérieur concernant les effets du régime de la preuve par l'acte n'est désormais nécessaire.

Si le Parlement suit le Conseil fédéral, cela reviendrait à rejeter les tentatives qui veulent mettre en souffrance le service civil. Concrètement la motion Eichenberger-Walther qui exige une augmentation du facteur de 1.5 à 1.8, ainsi que la motion parlementaire Engelberger selon laquelle

les admissions en service civil ne doivent être possibles qu'avant le début de l'école de recrues seraient éliminées. CIVIVA espère que le Parlement pourra suivre les conclusions du Conseil fédéral et agir à cette fin. Cinq ans après l'introduction de la preuve par l'acte, il est établi que celle-ci a fait ses preuves. Le service civil est devenu une évidence et ne peut plus être continuellement remis en question et attaqué.

Samuel Steiner,
secrétaire général CIVIVA

Nourriture pour les nécessiteux au lieu de la poubelle

Civiliste chez Table Suisse, Salvatore Russo collecte des aliments excédentaires auprès de commerces de détail et les distribue à des institutions sociales. Une tâche à prendre à bras-le-corps – mais la relation avec les gens est aussi importante.

A 33 ans, Salvatore Russo accomplit ses derniers jours de service civil chez Table Suisse. Après l'école de recrues, un cours de répétition et une première affectation au service civil dans la cuisine d'un hôpital, ce technicien en géomatique a fini par arriver à la «Table». Il a d'abord travaillé au centre de Egerkingen (AG), puis aux portes de la ville de Zurich suite au regroupement avec le grand centre de Dietikon (ZH). Chaque année, Salvatore accomplit quatre semaines de service. Dans cette ambiance de travail très familiale et pas compliquée, chacun se connaît et s'apprécie.

Table Suisse est un projet de fondation commencé en 2001 et désormais actif dans 11 régions. Dans toute la Suisse, ce sont chaque année environ 4000 tonnes d'aliments excédentaires (soit environ 16 tonnes par jour) d'une valeur de près de 26 millions de francs qui sont collectés auprès de détaillants participants par des bénévoles, des civilistes et des personnes au bénéfice de mesures de réinsertion professionnelle. Les aliments sont livrés dans la foulée à des institutions sociales à l'aide de 34 véhicules frigorifiques. Au contraire d'autres organisations comme «Table couvre-toi», la Table Suisse ne dispose pas de points de distribution propres. Elle livre uniquement à des institutions telles que des centres pour sans-abris ou la Fondation du Pasteur Ernst Sieber.

Dietikon est l'un des plus grands centres de Table Suisse. Plus de 20 personnes travaillent ici régulièrement, dont jusqu'à 6 civilistes. Pendant les mois d'été, il y a plus de civilistes en affectation car les volontaires et les participants de programme d'affectation prennent leurs vacances.

L'importance de se montrer ouvert

La journée de travail de Salvatore commence d'habitude à 7h15. Forts de leur expérience, les employés saisissent le tour à effectuer puis ils en parlent brièvement avant d'y aller. Salvatore connaît le déroulement du travail. Ce qui lui plaît, c'est l'ouverture des gens, raconte-t-il. Mais il faut aussi apporter soi-même une certaine ouverture. La Table est une institution dans laquelle on est beaucoup en contact avec les gens. A l'interne aussi, l'équipe s'accorde bien. Le mélange de volontaires – aussi de personnes plus âgées –, de personnes en réintégration



Au service de la lutte contre le gaspillage des aliments: Salvatore Russo. Photo: Fabio Tommasini

et de civilistes est une source d'inspiration. On roule toujours à deux. Une fois, Salvatore avait comme aide un ancien banquier qui lui a raconté ses expériences fascinantes du monde de la finance.

Néanmoins, la journée de travail chez la Table n'est pas de tout repos. Charger et décharger des caisses pleines d'aliments est exigeant physiquement. La répartition des aliments à distribuer est de la compétence directe de Salvatore et cela demande une certaine expérience. A chaque fois, il faut estimer combien on peut donner d'aliments aux premiers centres afin qu'il y en ait encore suffisamment pour les derniers. Et, bien sûr, les organisations qui reçoivent les premières livraisons, en voyant le véhicule encore plein, indiquent facilement qu'elles auraient besoin de plus grandes quantités. Dans ces cas-là, Salvatore, avec son expérience, explique le concept de manière humoristique et prenante.

Demande croissante

Être réceptif et doté d'une certaine personnalité sont des facteurs décisifs pour effectuer son service civil chez la Table. Le

nombre de courses est en augmentation et les exigences envers la Table ne diminuent pas, bien au contraire. «Les gens pensent de plus en plus au développement durable et à la gestion des ressources, et toujours plus de commerçants, en particulier bien sûr les grandes chaînes commerciales et les discounters, s'efforcent de collaborer avec nous», explique Jacqueline Handfast, assistante du Directeur régional. «C'est presque devenu un devoir moral.» Pour la Table, cela signifie qu'il faut continuer à augmenter l'efficacité. Aujourd'hui, on fait deux tours par jour, et l'horaire est plus serré. Grâce à une meilleure prise de conscience et participation du commerce de détail, la collaboration fonctionne à merveille, selon Handfast.

Salvatore rentre après avoir terminé sa journée de travail régulière de huit heures et demie. Il est fatigué, mais aussi satisfait d'avoir accompli une tâche sensée. Son service civil l'a fait devenir plus «humble», comme il dit. Il est devenu beaucoup plus conscient du privilège lié au bien-être dont nous jouissons en Suisse.

Brèves

Une annonce avec des effets inattendus

Dans l'édition du mois de juin de LMC, le Circolino Pipistrello recherchait des civilistes: accompagnement des enfants dans les jeux de cirque, aide au montage du chapiteau et appui administratif. Seulement quelques jours après la publication, l'annonce était reprise dans le journal «20 Minutes» sous le titre: «Faire son service civil au cirque: c'est possible». Le journal le plus édité en Suisse a montré l'annonce au Conseiller national UDC Hans Fehr qui s'est déclaré, sans surprise, très critique.

Avec du recul, il ne reste pas grand chose de ce début de polémique. La mission principale des civilistes affectés dans des cirques, comme le Circolino Pipistrello ou le cirque Robinson, n'est pas de participer à la représentation, mais plutôt l'accompagnement d'enfants, d'adolescents ou d'handicapés. Au contraire de ce que laissait penser le titre, cette sorte d'affectation n'est pas récente mais existe depuis des années. Le cirque Pipistrello a d'ailleurs inséré des annonces plusieurs fois dans LMC. (red)

Plus d'accidents et de maladies

Bien que l'assurance militaire s'appelle toujours assurance militaire, une proportion grandissante de ses assurés n'accomplit pas un service militaire, mais un service civil. En Suisse, les accidents et les maladies de civilistes ont augmenté, parallèlement au nombre croissant de ces derniers. Selon ce qu'a déclaré la SUVA au mois de juin, on en comptait 5305 en 2013, soit 1092 de plus que l'année précédente. Chez les soldats, ce nombre a au contraire reculé. Si l'on met ce chiffre en perspective du nombre de jours de service accomplis, les civilistes accidentés ou malades sont plus rares que les soldats: L'année dernière on comptait 4 cas pour 1000 jours de service accomplis du côté du service civil, contre 5.2 du côté du service militaire.

Au total, l'assurance militaire a enregistré 39043 cas. Outre les militaires et les civilistes, les personnes astreintes à la protection civile, celles qui participent au Corps suisse d'aide humanitaire ou aux opérations de maintien de la paix de la Confédération sont obligatoirement assurés à la SUVA. (red)

La révision de la loi bien accueillie

La nouvelle loi sur le service civil a été reçue positivement lors de la procédure de consultation. Le Conseil fédéral envoie donc la révision pratiquement inchangée au parlement. Une des innovations importantes apportée par cette révision est que les civilistes pourront désormais aussi être affectés dans les écoles. Ce fut le point le plus controversé lors de la consultation. L'UDC et le PLR ont rejeté le système scolaire comme nouveau domaine d'affectation. Ils craignaient que les civilistes ne remplacent les enseignants. Cependant, les autres partis ainsi qu'une majorité nette des cantons maintiennent que cet élargissement des possibilités d'affectation est utile.

Aussi, les autres points de la révision, comme l'amélioration de la formation des civilistes, ont été majoritairement salués. Comme écrit dans sa communication de fin août, le Conseil fédéral a procédé à quelques ajustements mineurs du projet de loi initial en raison du développement de l'armée. Ces différents points vont être modifiés dans le cadre de la révision de la loi sur l'armée. (red)

Nouvelles de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)**E-ZIVI: mieux communiquer, tout simplement**

Après neuf ans d'utilisation, l'organe d'exécution supprime cet automne son ancienne application spécialisée. Peu après, il ouvrira son nouveau portail de prestations, E-ZIVI, qui facilitera les échanges entre les civilistes, les établissements d'affectation et l'organe d'exécution.

L'organe d'exécution souhaite rationaliser son travail administratif et faciliter la communication entre les civilistes, les établissements d'affectation et l'organe d'exécution. La nouvelle application spécialisée, qui remplacera cet automne le système en place depuis neuf ans, permettra d'atteindre ces objectifs.

La première étape sera la suppression du système de gestion interne, grâce auquel l'organe d'exécution assure le suivi des civilistes, des établissements d'affectation et des affectations. Le haut degré d'automatisation du nouveau système permettra de gagner en efficacité.

Ensuite, l'organe d'exécution supprimera le système d'information sur les affectations. La nouvelle offre en cyberadministration répond à un objectif de la Confédération: améliorer la transparence et l'efficacité de la communication avec les services publics. La partie du système accessible au public donnera une vue d'ensemble des places d'affectation disponibles.

Les civilistes et les établissements d'affectation pourront en outre s'inscrire pour avoir accès au portail de prestations E-ZIVI. Cette plateforme facilitera la collaboration des civilistes, des établissements d'affectation et de l'organe d'exécution (voir encadré).

Le 24 novembre, l'organe d'exécution ouvrira ce nouveau portail. Les civilistes et



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

E-ZIVI: le portail de prestations offre de nouvelles possibilités**Gardez la vue d'ensemble.**

Les civilistes savent toujours où ils se situent dans l'accomplissement de leur service, quelles affectations ils ont déjà effectuées et combien il leur en reste à faire. Les établissements d'affectation trouvent les informations sur les affectations passées, présentes ou à venir, les cahiers des charges, leurs factures ou les tâches qu'ils ont à accomplir.

Gagnez en vitesse et en sécurité.

Les civilistes recherchent des places d'affectation, déposent leur candidature et concluent

les établissements d'affectation seront alors informés par écrit des possibilités offertes. L'inscription est facultative, mais elle a une portée juridique contraignante. L'organe d'exécution est persuadé que de nombreux civilistes et établissements d'affectation seront séduits par les possibilités offertes par E-ZIVI. (ZIVI)

des conventions d'affectation en ligne. Ils peuvent aussi prolonger des affectations.

Les établissements d'affectation signalent les places d'affectation à pourvoir, ou déclarent les jours de service accomplis. Tout cela sans remplir de formulaire sur papier, et en gardant les données en sécurité.

Restez en contact.

Civilistes, établissements d'affectation et organe d'exécution ne sont qu'à un clic de souris: E-ZIVI permet de communiquer entièrement en ligne. (ZIVI)

Question au Docteur Civiva

J'ai reçu hier mon ordre de marche pour mon deuxième cours de répétition (CR); il commence dans 10 semaines. Est-il encore temps d'opter pour le service civil?

Oui, mais non sans difficultés. Pour que ta demande d'admission au service civil ait un effet suspensif sur ton service militaire, il faut que celle-ci soit envoyée par la Poste minimum 3 mois avant le début de ton service militaire (le tampon de la poste faisant foi). Si tu ne peux pas respecter ce délai, ta demande sera acceptée dans un laps de temps de 5 à 6 semaines environ. Toutefois, l'armée estimera que le service militaire prévu restera malgré tout à accomplir.

Tout d'abord, tu pourras commander en ligne un formulaire de demande pour le service civil. Après réception, envoie-le directement par lettre recommandée et conserve une copie ainsi que le récépissé postal. Après 4 semaines tu dois obligatoirement confirmer ta demande (tu peux aussi faire cela par mail) et tu recevras ton admission 1 à 2 semaines plus tard. Veille à ce que tu la reçoives avant le début de ton CR.

Si tu ne te présentes pas au CR, tu es punissable, et une procédure pour manquement à l'obligation de servir peut être ouverte. Les conséquences restent raisonnables si tu fais les choses suivantes: Informes ton commandant par lettre recommandée (conserve en une copie) qu'à cause de ton conflit de conscience avec l'armée tu ne peux pas participer au CR et que tu as été admis au service civil (joindre une copie de la lettre d'admission). N'oublie pas de mentionner tes coordonnées. S'il est prouvé que tu as été admis au service civil avant le début du CR, que tu manques le service pour la première fois et que tu n'as pas d'antécédents, la procédure est généralement close. Dans le pire des cas, tu risques une amende de 100 à 500 francs maximum. Dans tous les cas, informe-toi à temps pour éviter les mauvaises surprises.

Piet Dörflinger

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à: docteur@civiva.ch
Tu trouveras davantage de conseils sous www.civiva.ch/2/conseil

Carte Blanche

Effectifs de l'armée et manigances

Sous couvert de réduction, l'armée veut en fait s'agrandir. La pression sur le service civil pourrait elle-aussi s'accroître, écrit Evi Allemann.

Au mois de juin, le Conseil fédéral a approuvé le troisième rapport sur les effets du régime de la preuve par l'acte. Il constate ainsi qu'il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre d'autres dispositifs qui permettraient de réduire le nombre d'admissions au service civil. Cette prise de position réjouissante intervient alors que des discussions sur le développement de l'armée (DEVA) ont lieu. Par le passé, la majorité du parlement avait répété que le service civil est trop attractif et fustigé son danger envers les effectifs de l'armée. De fait, ces propos n'ont aucun fondement, ce que ce troisième rapport sur le preuve par l'acte confirme officiellement.

Toutefois, dans le rapport, plusieurs chiffres viennent mettre la puce à l'oreille alors qu'à première vue, ils n'ont rien à voir avec le service civil, notamment une déclaration concernant des futurs effectifs de l'armée établis à 140 000 hommes. Ceci rentre en contradiction avec la décision du parlement qui avait exigé à plusieurs reprises une armée à 100 000 hommes.

Ce piège d'un facteur de 1.4 fois plus d'effectifs apparaît ainsi dans le rapport: «Cet effectif réglementaire de 100 000 militaires est multiplié par le facteur 1.4 afin que l'effectif d'engagement pour les services d'instruction et les engagements soit aussi proche que possible de l'effectif réglementaire. L'effectif maximum est donc de 140 000.»

40 pour cent de réserves au lieu de 3

Le DDPS entretient délibérément depuis longtemps la confusion grâce à des définitions différentes des termes «effectif réglementaire», «effectif d'engagement» ou «réserve de disponibilité». En réalité, l'armée XXI comporte un effectif d'engagement de 120 000 hommes. Elle pourrait utiliser en outre une réserve de disponibilité de 3 pour cent, ce qui crée un maximum légal fixé à 123 600.

Sans aucune explication, le DDPS voudrait dans le futur disposer d'une réserve de disponibilité de 40 pour cent et ainsi bénéficier d'effectifs de 140 000 hommes. Ceci signifie que malgré la volonté du parlement

de réduire l'armée à un effectif réglementaire de 100 000 hommes, les DEVA permettraient une augmentation de l'effectif d'engagement de 16 400 pour atteindre 140 000 hommes. Ainsi, à couvert, on force la réduction de l'armée à devenir un accroissement!

Un message clair

Au premier coup d'œil, tout cela n'a rien à voir avec le service civil. Pourtant en s'y attardant, bel et bien: Plus élevés seront les effectifs de l'armée, plus forte sera la pression mise sur le service civil. Il s'agit du moteur que la majorité du parlement actionnera afin de réduire le nombre d'admission au service civil.

Du rapport définitif DEVA, annoncé pour l'automne, j'attends des propos précis qui expliqueront comment la décision du parlement de 100 000 militaires sera mise en œuvre, pas seulement des chiffres couchés sur papier pour une nouvelle définition de ce qu'est l'effectif réglementaire. Il faut du concret à propos des coûts et les autres paramètres pertinents pour l'effectif d'engagement.

Les recommandations politiques que contient le rapport sont claires comme de l'eau de roche. Le rapport est catégorique: Le service civil actuel n'a besoin d'aucun dispositif supplémentaire pour une baisse du nombre d'admissions et de réduction de son attractivité. Même avec une armée de 140 000 hommes, il n'y a aucune nécessité d'agir. Il faut espérer que ce message parviendra aussi à la portion du parlement qui critique le service civil.

Evi Allemann est Conseillère nationale PS du Canton de Berne et membre de la Commission de Politique de Sécurité (CP).



«Plus élevés seront les effectifs de l'armée, plus forte sera la pression mise sur le service civil.»